New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Le 23 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Les Rayons de La Vallée		2025018
Adresse		**Numéro de téléphone**
250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7		(506) 658-4600
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	12	NOURRISSONS
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Renée LeBlanc	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Le personnel de délivrance des permis a tenté d'effectuer une visite de surveillance. Le centre était fermé en raison d'une journée de perfectionnement professionnel prévue pour le personnel.

original signé par
Renée LeBlanc — Le 20 novembre 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Malika Abbassi — Le 20 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"